

CTRF

REVUE DE PRESSE : N 06

Cellule de Traitement du Renseignement Financier



03/06/2015

OUM-EL-BOUAGHI

Un indélicat employé d'une banque détourne près de 200 millions de centimes

Le tribunal correctionnel d'Oum-El-Bouaghi a condamné avant-hier un jeune employé d'une banque à une année de prison ferme pour détournement d'une somme de 200 millions de centimes.

Le jeune M. Z., employé d'une banque, a procédé à deux reprises à des détournements d'argent des comptes de clients.

La première affaire a éclaté lorsque A. N., un client d'une banque publique se présenta devant le guichet de sa banque pour retirer son argent contre l'émission de trois chèques d'une somme de 162 millions. Le préposé au guichet, répondant aux initiales M. Z., inculpé dans cette affaire, proposa au client de laisser ses chèques et de repasser le lendemain pour récupérer son argent sous prétexte d'indisponibilité de liquidité. Qu'elle fut grande la surprise du client lorsqu'il se présenta le lendemain et qu'il se rendit compte que son compte est crédité et que la somme émise est retirée par l'indélicat employé de la banque. Une autre affaire similaire et dont l'auteur n'est autre que le même guichetier de la banque, utilisant la même stratégie.

M. Z. retira une somme de 37 millions de centimes d'un compte appartenant au client M.B., à l'insu de ce dernier.

Lors du déroulement du jugement, l'employé inculpé nia en bloc les griefs retenus contre lui et avança que ces deux clients ont de leur propre-chef avancé ces sommes sous forme de prêts, mais les deux victimes maintinrent qu'elles ont été victimes d'abus de confiance.

Le procureur de la République a requis pour l'agent de la banque une peine de 5 ans de prison ferme avec une réparation pécuniaire de 1 million DA.

Moussa C.

2015/06/07

الأمن والجمارك يفرضون رقابة صارمة على الرحلات

محاولة تهريب 40 ألف أورو بمطار هواري بومدين

الجزائر: مراد محامد

أحببت مصالح أمن مطار هواري بومدين، الخميس الماضي، محاولة تهريب مبلغ 40 ألف أورو، أراد رجل أعمال تركي مستثمر في السياحة إخراجها دون التبليغ عنها داخل أمتعته، وتفتنت عناصر الأمن لمحاولة هذا الشخص تمرير المبلغ المالي بعد الاشتباه في المستثمر التركي كثير السفر في الفترة الأخيرة.

أفاد مصدر مطلع لـ«الخبر» بأن رجل الأعمال الموقوف ينشط في المجال السياحي ويقوم بعمليات حجوزات لعدد من الوكالات السياحية الجزائرية من أجل تمكين زبائن الوكالات السياحية من قضاء العطل في مدن تركية مختلفة. وتشبته مصالح الأمن في عمليات تهريب كبيرة يقوم بها رجال أعمال أتراك وسوريون نحو تركيا بالأساس، والتي غالبا ما يتم تحويلها إلى سلع يتم إدخالها إلى الجزائر.

كما تتخوف مصالح الأمن من أن يتم تحويل هذه المبالغ المالية، التي يراد تهريبها، للمجموعات الإرهابية المقاتلة في سوريا، خاصة أن تركيا تعد إحدى القواعد الأساسية للإرهاب في الشرق الأوسط. في ذات السياق، فرضت مصالح الجمارك، بالتنسيق مع شرطة الحدود، مؤخرا، رقابة صارمة على جل الرحلات الجوية المتجهة نحو الدول الأوروبية وكذا تركيا ودبي والصين، التي تعد وجهة مفضلة للتجار، بحكم التخفيضات التي يتم عرضها على مختلف السلع.

ويخضع المسافرون على متن الرحلات المتجهة من مطار هواري بومدين نحو عواصم دول غربية معروفة باستقطاب تجار الهواتف النقالة والملابس والذهب وكذا قطع الغيار، إلى رقابة صارمة قبل الإقلاع، لمنع تهريب أموال من العملة الصعبة.

وكانت تعليمية صادرة عن المديرية العامة للأمن الوطني أمرت بتشديد الرقابة الكلية على جميع المسافرين دون استثناء، وإخضاع كل المشتبه فيهم لتفتيش صارم بالتنسيق محكم مع رجال الجمارك، وشملت التعليمات الجديدة حتى البرلمانيين وأصحاب المناصب العليا.

تواطؤا مع شركات تصدير واستيراد في ميناء وهران

توقيف مديري بنوك متورطين في تهريب 124 مليون أورو

الجزائر: خالد بودية

أوقف دركيون بوهران مختصون في مكافحة الإجرام الاقتصادي والمالي، أربعة مديري بنوك عمومية وخاصة و10 مسيري مؤسسات تصدير واستيراد، تورطوا في تهريب رؤوس أموال صعبة نحو الخارج تقدر بـ124 مليون أورو.

وانكشفت الفضيحة إثر قيام مستوردين بتأسيس شركة لإنتاج المسابك في إطار رسكلة النفايات الحديدية وغير الحديدية. انطلقت التحقيقات، حسب المعلومات المتوفرة لدى «الخبر»، من ميناء وهران، في أعقاب معاينة أفراد من الدرك مختصين في مكافحة الإجرام الاقتصادي والمالي، عتادا استورده مسيران لشركتين في مجال الاستيراد والتصدير، على مستوى

مساحات التخزين التابعة لإدارة الجمارك، وكذا معاينة مماثلة في مخازن الشركتين، فظهر أن العتاد لا يحتوي على أية تكنولوجيا، مثلما ورد في الفواتير، ولا يدخل في إطار إنتاج السبائك، بل ثبت أن الأسعار المصرح بها مضخمة جدا. ويتابع الموقوفون، وعددهم 17، بتهمة النصب والاحتيال على الدولة، حيث بدأت التحقيقات منذ أوت 2014 حول تهريب رؤوس أموال صعبة إلى الخارج، من خلال تضخيم فواتير السلع والمواد المستوردة، من طرف 10 شركات تنشط على مستوى ميناء وهران، وتورط في الجريمة مديرو كل من بنك الجزائر الخارجي، بنك التنمية المحلية، بنك الخليج العربي وسوسييتي "جنرال"، وإطار من الوكالة الوطنية لتطوير الاستثمار "أوندي" وبلغت قيمة المستوردات ما قيمته 26 مليون أورو و5 ملايين دولار أمريكي عن عتاد مفوتر، فيما ترتفع القيمة المالية المراد التعامل بها في إطار النصب والاحتيال، والتي أوقفها تحقيق الدرك، للاستيلاء على 124 مليون أورو، بينما وضع المحققون أيديهم على محجوزات تتمثل في 50 حاوية داخل الميناء و10 حاويات خارجه. كما أوقف المحققون إطارا يعمل بمصلحة الاعتماد ومراقبة المنتجات التابعة للشركة الوطنية للاعتماد والمراقبة التقنية بوهران، كان يسهل عمليات الاستيراد ويعطي "علامة الجودة" على العتاد المستورد. وأشارت المعلومات المتوفرة حول القضية، إلى أن "مديري البنوك الذين تم توقيفهم متابعون بتهمة عدم الإخطار بشبهة تحويل أموال نحو الخارج". وأودع مسيرا شركتي تصدير واستيراد رهن الحبس، ووضع وكيل عبور تحت الرقابة القضائية، فيما استفاد 5 متورطين من بينهم مديرة بنك "الخليج" من الإفراج المؤقت.

LIBERTE

07/06/2015

ALORS QUE 98 MILLIONS D'EUROS ONT ÉTÉ SAISIS AUX AGENCES BDL, BEA, AGB ET SG

Un réseau de transfert illégal de devises démantelé

Les enquêteurs ont récupéré 60 conteneurs et ont opéré une saisie conservatoire de 98 millions d'euros aux agences bancaires de la BDL, la BEA, AGB et Société Générale.

Un réseau de transfert illégal de capitaux vers l'étranger, composé de 17 individus, dont des directeurs et gérants de société de l'import-export et de directeurs d'agence bancaire, a été démantelé dans la wilaya d'Oran par la Section de recherche de la Gendarmerie nationale (SRGN). Selon notre source, l'enquête a duré plusieurs mois. Elle a commencé lorsque les mis en cause ont voulu créer une fonderie pour le traitement des déchets ferreux et non ferreux. Suite à quoi, ils ont fourni un dossier en béton à l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi), avec la complicité d'un cadre de cette institution, et ont obtenu des prêts bancaires s'élevant à 126 millions d'euros et 5 millions de dollars US. Pour brouiller les pistes aux services des impôts et éloigner tous les soupçons sur leurs pratiques frauduleuses, ils importent des produits qui ne sont pas liés à leurs activités et transfèrent, avec de fausses déclarations et de fausses factures, 26 millions d'euros et 5 millions de dollars à l'étranger. Et pour encore transférer ces sommes colossales, ces responsables ont eu le quitus des directeurs d'agences bancaires, dont celui de la BEA, de Société Générale, d'AGB (Arab Gulf Bank) et de la BDL.

Le travail de renseignements qui a débuté en août 2014 a fini par donner ses fruits puisque les enquêteurs de la SRGN ont saisi au port 50 conteneurs et 10 autres conteneurs dans divers dépôts à Oran.

Mieux, n'étaient les investigations de la SRGN qui ont bloqué les importations, les 98 millions d'euros, dont la saisie conservatoire est déjà effectuée, auraient été déjà transférés. Cette affaire a été d'ailleurs traitée par le pôle pénal de la wilaya d'Oran qui a qualifié ces faits de gravissimes. Selon notre source, les enquêteurs ont ensuite interpellé 10 directeurs de sociétés import-export, les 4 directeurs d'agence de la BEA, de la BDL et d'AGB, un étudiant en sciences bancaires et assurances, un transitaire, un cadre de l'Andi et un cadre chargé de l'homologation et de la conformité des produits. Cinq autres complices, en fuite, sont activement recherchés dans le cadre de l'enquête qui se poursuit. Présentés devant la justice, 2 gérants de société import-export ont été écroués, 5 autres placés sous contrôle judiciaire, 5 cadres, dont des directeurs d'agences bancaires remis en liberté provisoire, et le reste du réseau ont bénéficié d'une citation directe. Les mis en cause ont été accusés pour transfert illégal de devises, dilapidation de deniers publics, dont sont victimes l'Andi et le Trésor public, fraude fiscale, fausse déclaration et escroquerie. En attendant les résultats de l'instruction, le pôle pénal spécialisé d'Oran a ordonné la poursuite des investigations.

FARID BELGACE

2015/06/07

عشر في منزله على مبلغ مليار سنتيم كان سيحوّله إلى العملة الصعبة

ممثل في مسلسل «الذاكرة» يقود شبكة لتزوير الأوراق النقدية في العاصمة

أطاحت، مصالح الشرطة التابعة لآمن ولاية الجزائر، بعصابة أشار متكونة من أشخاص تتراوح أعمارهم بين 21 و18 سنة، تورطوا في قضية تزوير الأوراق النقدية من فنتي 1000 و2000 دج وطرحها للتداول في العاصمة، يقودها أحد الممثلين في مسلسل «الذاكرة» الجزء الثاني، ليتم تقديمهم أمام وكيل الجمهورية لدى محكمة الحراش، الذي أصدر أمرا يقضي بإيداعهم رهن الحبس المؤقت، وذلك بتهمة تزوير العملة الوطنية وطرحها للتداول.

جملة وتفصيلا. والجدير بالذكر أن مصالح الأمن تمكنت من استرجاع مبلغ مالي بقيمة 30 مليون سنتيم مزورة وكذا أجهزة الاستنساخ ومعدات التزوير، وبعد تفتيش مسكن المتهم الرئيسي تم أيضا حجز مليار سنتيم صحيحة تعود لوالده الذي توبع هو الآخر بجنحة مخالفة الصرف وحركة رؤوس الأموال. كما أضافت مصادرنا أن المتهم الرئيسي في القضية، البالغ من العمر 21 سنة، صرح خلال التحقيقات أنه لم يكن يدري أنه يقوم بتزوير النقود، مؤكداً أنه اعتبرها لعبة جنى منها بعض الأموال، مستطردا تصريحاته بأنه لو نجح في استنساخ العملة الصعبة لقام باستنساخها وترويجها مقابل نصف ثمنها.



التحقيقات تم تحديد هويتيهما، أين تم توقيفهما، وخلال التحقيق معهما أنكرا الجرم المنسوب إليهما

لقاصرين قام بتجنيدهما من أجل وضع هذه العملة للتداول في السوق مقابل نصف ثمنها، وبعد استمرار

فايزة.ع

عملية الإطاحة بهذه العصابة - حسب المعلومات الواردة إلينا، جاءت بعد تلقي ذات الجهات الأمنية معلومات مفادها وجود شخص في العقد الثاني من العمر على مستوى بوروية وبحوزته مبلغ مالية مزورة بقيمة 7 ملايين سنتيم، الأمر الذي جعلهم يفتحون تحقيقا في القضية مكثهم في ظرف وجيز من القبض على هذا الشخص الذي صرح بأنه اشتراه من عند المتهم الرئيسي بـ 4 مليون سنتيم غير مزيفة، ليتم بعدها وضع خطة محكمة من أجل استدراجه والقبض عليه في منطقة الحراش، وبعد التحقيق معه اعترف بقيامه بتزوير العملة الوطنية من فنتي 1000 و2000 دج، ليمنحهم بعدها

El Watan

07/06/2015

DIX IMPORTATEURS ET QUATRE DIRECTEURS DE BANQUE ARRÊTÉS Coup de fi let au port d'Oran

- **Des responsables dans plusieurs banques publiques et privées et un cadre supérieur de l'ANDI ont été arrêtés et mis sous mandat de dépôt. Le montant de ce nouveau scandale financier est de 124 millions d'euros**
- **Soixante conteneurs ont été saisis par les enquêteurs, dont cinquante au port d'Oran**
- **Deux industriels avaient l'intention d'installer une usine de fabrication de produits ferreux et non ferreux avec de l'argent blanchi**
- **Des gestionnaires d'entreprise impliqués dans cette affaire sont actuellement recherchés.**

L'enquête des gendarmes, qui a débuté en août 2014, a ciblé des responsables de plusieurs agences bancaires publiques et privées, mais aussi des gérants d'entreprises basées à Oran, impliqués dans un scandale ayant causé un préjudice de 124 millions d'euros au Trésor public. Surfacturation, importation de matériel contrefait et blanchiment d'argent sont autant de soupçons qui pèsent sur les mis en cause dans cette affaire. Quatre responsables de banques – la Banque de développement local (BDL), la Banque extérieure d'Algérie (BEA), Société Générale et Arab Gulf Bank (AGB) – deux transitaires, un haut cadre de l'ANDI et dix gérants d'entreprises d'import-export viennent d'être interpellés et présentés devant la justice par les enquêteurs de la brigade économique et financière de la gendarmerie d'Oran dans le cadre de ce scandale financier. En tout, 17 personnes ont été arrêtées pour «infraction à la législation des changes», «transfert de fonds à l'étranger», «fraude fiscale», «fausse déclaration douanière» et «négligence ayant entraîné la dilapidation de deniers publics». La Gendarmerie nationale précise que les 17 accusés ont fait parvenir au port d'Oran 60 conteneurs contenant des machines et équipements contrefaits qui ne répondent pas aux normes en vigueur, dont 50 ont été saisis dans l'enceinte du port et dix autres ont été récupérés au coeur de la ville d'El Bahia, dans des entrepôts appartenant aux importateurs. Ces dépôts et entrepôts, explique la gendarmerie, se trouvent dans différents quartiers d'Oran ont été localisés suite aux opérations menées par les éléments de la brigade économique et financière. Parmi les dix gérants d'entreprise d'import-export qui activent au centre-ville d'Oran, deux sont des anciens importateurs de produits ferreux et non ferreux, qui avaient prévu de construire une usine à Oran dans le cadre de la formule ANDI, où des aides financières sont octroyées par l'Etat aux porteurs de projet voulant investir en Algérie, a ajouté la Gendarmerie nationale. Cette usine devait permettre aux deux présumés escrocs de se spécialiser dans la fonderie.

Pour arriver à leurs fins, les dix gérants d'entreprises import-export ont bénéficié de facilitations financières de quatre responsables d'agences bancaires publiques et privées ; le partage du gâteau a été fait après la surfacturation du matériel contrefait importé d'Espagne. Il

s'est avéré qu'il s'agissait d'équipements qui ne répondent pas aux normes et qu'il était impossible de faire monter cette usine avec un tel matériel. Ces «importateurs» ont réussi à réunir la somme de 26 millions d'euros et 5 millions de dollars libérés des caisses de quatre agences bancaires, dans le cadre de cette affaire de fraude fiscale. Ils avaient l'intention d'atteindre un chiffre d'affaires de 124 millions d'euros. Ce nouveau scandale financier a été planifié depuis deux années, précise encore la Gendarmerie nationale.

Les 17 accusés ont exécuté leur plan grâce à l'argent octroyé par l'Etat dans le cadre de la formule ANDI. Leur plan diabolique a fini par échouer suite aux investigations menées par les gendarmes de la section de recherches relevant du groupement de la Gendarmerie nationale d'Oran. Cette enquête a pris plusieurs mois. Durant toute cette période, les enquêteurs étaient sur les traces des quatre directeurs et des dix importateurs sans que ces derniers s'en doutent. Ils ont suivi de près 14 suspects avant de passer à l'acte une fois les preuves réunies. Les 17 accusés dans ce nouveau scandale financier ont été présentés, hier, au parquet près le tribunal d'Oran et placés sous mandat de dépôt, ajoute la même source. Enfin, plusieurs gestionnaires d'entreprises qui sont impliqués dans ce nouveau scandale financier sont activement recherchés, conclut la Gendarmerie nationale.

Sofi ane Abi

L'ECONEWS

06/06/2015

Lutte contre le blanchiment d'argent

La CTRF a transmis 82 dossiers à la justice depuis 2005

Sur près de 3.190 de déclarations de soupçons reçues depuis son entrée en activité, la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF) a transmis à la justice 82 affaires de blanchiment d'argent.

La CTRF a reçu 3.188 déclarations de soupçons entre 2007 et 2011. Sur l'année 2014, la cellule avait reçu 661 déclarations de soupçons émanant de banques (contre 582 en 2013) ainsi que 1.698 déclarations de soupçon adressées par des établissements financiers non bancaires (contre 1.828 en 2013). Depuis son entrée en activité en 2005 jusqu'à ce jour, cette autorité administrative indépendante, placée auprès du ministère des Finances, a transmis à la justice 82 affaires de blanchiment d'argent, dont la majorité de ces dossiers provient des déclarations de soupçons adressées par les banques à la cellule, suivi de loin par celles émanant des Douanes et de la Banque d'Algérie. Ce bilan vient d'être rendu public par le président de cet organisme, M. Abdenour Hibouche.

Dans une déclaration à l'APS, le premier responsable de cette cellule qui n'est pas, faut-il le signaler, habilitée à procéder par auto-saisine, a regretté le fait que les déclarations de soupçon envoyées par les établissements financiers ne sont, malheureusement, pas conformes au modèle de déclaration exigé par la loi (décret de janvier 2006), ce qui empêche de surcroît leur exploitation. Toutefois, il reconnaît que depuis la mise en application des mesures de vigilance et des procédures de contrôle édictées par la Banque d'Algérie, le nombre de ces déclarations est en baisse. Interrogé sur l'écart important entre le nombre des déclarations de soupçons transmises à la Ctrf et celui des dossiers soumis à la justice suite à ces rapports, il explique que les banques déclarent, souvent, les dépôts financiers importants qu'elles jugent suspects, or les blanchisseurs d'argent recourent, systématiquement, au fractionnement des dépôts et des transferts en petits montants pour ne pas attirer l'attention des banques.

Absence de déclarations de soupçons émanant de professions libérales

Bien qu'elles soient soumises, en vertu de la loi, à l'obligation de déclaration de soupçon, les opérateurs activant dans certaines professions libérales ne font pas de déclarations de soupçons, a révélé par ailleurs Abdenour Hibouche. Pourtant, précise-t-il, ces activités sont de nature à être un canal privilégié des blanchisseurs d'argent. Il a cité à ce propos les professions de notaires, agents immobiliers, concessionnaires automobiles, huissiers, avocats, experts comptables, commissaires aux comptes et les commissaires en douanes.

07/06/2015

BLANCHIMENT D'ARGENT

82 dossiers transmis à la justice par la Cellule du renseignement financier

La Cellule de traitement du renseignement financier (Ctrf) a transmis à la justice, 82 affaires de blanchiment d'argent depuis son entrée en activité en 2005 jusqu'à ce jour, a indiqué à l'APS, le président de cet organisme spécialisé, M. Abdenour Hibouche.

La grande majorité de ces dossiers provient des déclarations de soupçons adressées par les banques à la Ctrf, tandis que le reste (près de 10%) émane des Douanes et de la Banque d'Algérie sachant que cette cellule, placée auprès du ministère des Finances, n'est pas habilitée à procéder par auto-saisine. Jusqu'à 2011, seulement 3 affaires de blanchiment d'argent ont été transmises à la justice par la Ctrf même si le nombre des déclarations de soupçons envoyées à cet organisme a atteint 3.188 entre 2007 et 2011 avec un pic enregistré en 2010 lorsque la Banque d'Algérie a entamé une large opération de contrôle au niveau des banques et établissements financiers. Sur l'année 2014, la Ctrf a reçu 661 déclarations de soupçon émanant de banques (contre 582 en 2013) ainsi que 1.698 déclarations de soupçon adressé par des établissements financiers non bancaires (contre 1.828 en 2013). A noter que les rapports envoyés par les banques et établissements financiers à la Ctrf sont appelés «déclarations de soupçon» alors que ceux de la Banque d'Algérie, des Douanes et de la Direction générale des impôts (DGI) sont intitulés «rapports confidentiels», mais selon M. Hibouche, contrairement aux banques, les rapports envoyés par les établissements financiers ne sont, malheureusement, pas conformes au modèle de déclaration exigé par la loi (décret de janvier 2006), empêchant leur exploitation par la Ctrf qui tente de remédier à cette situation en sensibilisant ces établissements sur le respect des normes obligatoires précisées par la législation. Par ailleurs, le même responsable constate une baisse, depuis 2012, du nombre de déclarations de soupçons du fait, selon ses explications, des mesures de vigilance et des procédures de contrôle édictées par la Banque d'Algérie ainsi que de la sensibilisation des banques pour une transmission sélective des déclarations à soumettre à la cellule excluant, de ce fait, toutes les opérations sans lien avec le blanchiment. Mais si les établissements financiers non bancaires ne respectent pas les normes exigées dans l'élaboration de leurs rapports, les banques, par contre, font preuve davantage d'efforts suite aux mesures de vigilance édictées par la Banque centrale à travers la nouvelle approche basée sur le risque, l'acquisition d'outils spécifiques de détection des infractions et les actions de formation de leur personnel, souligne le même responsable. Ces affaires prises en charge par les banques sont, par fois, étayées par d'autres renseignements et indices émanant principalement des Douanes et de la Banque d'Algérie. De surcroît, l'ordonnance de février 2012, modifiant et complétant la loi de 2005 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a conforté l'autonomie de la Ctrf en l'érigant en une autorité administrative indépendante, placée auprès du ministère des Finances. Cette autonomie lui a permis «d'améliorer ses performances, de lui conférer des prérogatives plus étendues vis-à-vis de ses partenaires nationaux et étrangers et

de la doter d'un mode de fonctionnement et de gestion encore plus souple conformément aux standards internationaux», soutient M.Hibouche.

Absence de collaboration des professions libérales Interrogé sur l'écart important entre le nombre des déclarations de soupçons transmises à la Ctrf et celui des dossiers soumis à la justice suite à ces rapports, il explique que les banques déclarent, souvent, les dépôts financiers importants qu'elles jugent suspects, alors que la Ctrf se prononce uniquement sur les affaires de «blanchiment avéré» en coordination avec d'autres institutions nationales concernées. En effet, explique-t-il, le montant d'un dépôt bancaire, qui interpelle souvent les banques lorsqu'il est important, ne constitue pas une preuve irréfutable d'une opération douteuse puisque les blanchisseurs d'argent recourent, systématiquement, au fractionnement des dépôts et des transferts en petits montants pour ne pas attirer l'attention des banques. Par ailleurs, M. Hibouche déplore l'absence de collaboration de certaines professions libérales dont l'activité est, pourtant, de nature à être particulièrement utile pour débusquer les blanchisseurs d'argent, telles les professions de notaires, agents immobiliers, concessionnaires automobiles, huissiers, avocats, experts comptables, commissaires aux comptes et les commissaires en douanes, mais aucune déclaration de soupçon n'a été émise par ces professions depuis l'entrée en activité de la Ctrf en 2005, alors que la loi relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent les soumet à «l'obligation de déclaration de soupçon». En vertu de cette obligation, note cette loi, ces professionnels sont tenus de «déclarer au Ctrf toute opération portant sur des capitaux paraissant provenir d'une infraction ou semblent destinés au blanchiment de capitaux et/ou financement du terrorisme».

07/06/2015

Blanchiment d'argent : le CRTF transmet à la justice 82 dossiers

Selon son président, Abdenour Hibouche, la Cellule de traitement du renseignement financier (Crtf) a transmis à la justice 82 affaires de blanchiment d'argent depuis son entrée en activité en 2005 jusqu'à ce jour. La plupart de ces dossiers ont été constitués sur la base des déclarations de soupçons émanant des banques alors que le reste, estimé à près de 10%, des Douanes et de la Banque d'Algérie. La Cellule de traitement du renseignement financier qui travaille sous l'autorité du ministère des Finances, n'est pas autorisée à procéder par auto-saisine.

Seulement trois affaires de blanchiment ont été transmises, jusqu'à 2011, à la justice même si le nombre des déclarations de soupçons avait atteint 3.188 entre 2007 et 2011, avec un « pic » enregistré en 2010 après que la Banque d'Algérie ait lancé une vaste opération de contrôle des banques et des établissements financiers.

Durant toute l'année précédente, cette cellule a reçu 661 déclarations de soupçon émanant de banques contre 582 en 2013, ainsi que 1.698 déclarations de soupçon adressées par des établissements financiers non **bancaires** contre 1.828 en 2013.

Sont appelés «*déclarations de soupçon*» les rapports envoyés par les banques et les établissements financiers et «*rapports confidentiels*» ceux émanant de la Banque d'Algérie, des Douanes et de la Direction générale des impôts (DGI).

Par ailleurs, ce même responsable relève, depuis 2012, une baisse des déclarations de soupçons, et ce, grâce aux mesures de vigilance et des procédures de contrôle décidées par la Banque d'Algérie ainsi que de la sensibilisation des banques pour la sélection des déclarations transmis à la cellule, excluant, ainsi, toute opération n'ayant aucun rapport avec le blanchiment.

Ces affaires prises en charge par les banques sont, parfois, enrichies par d'autres informations et indices émanant principalement des Douanes et de la Banque d'Algérie. Par ailleurs, l'ordonnance de février 2012, modifiant et complétant la loi de 2005 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a conforté l'autonomie de la CTRF en l'érigeant en une autorité administrative indépendante, placée sous tutelle du ministère des Finances.

Cette autonomie lui a permis *«d'améliorer ses performances, de lui conférer des prérogatives plus étendues vis-à-vis de ses partenaires nationaux et étrangers et de la doter d'un mode de fonctionnement et de gestion encore plus souple conformément aux standards internationaux»*, a ajouté M. Hibouche.

07/06/2015

BLANCHIMENT D'ARGENT

82 dossiers transmis à la justice en 10 ans

La Cellule de traitement du renseignement financier (Ctrf) a transmis à la justice 82 dossiers de blanchiment d'argent depuis son entrée en activité en 2005 jusqu'à ce jour, a déclaré le président de cet organisme spécialisé, M. Abdenour Hibouche. La grande majorité de ces dossiers provient des déclarations de soupçons adressées par les banques à la Ctrf, tandis que le reste (près de 10%) émane des Douanes et de la Banque d'Algérie sachant que cette cellule, placée auprès du ministère des Finances, n'est pas habilitée à procéder par auto-saisine. Jusqu'à 2011, seulement trois dossiers de blanchiment ont été transmis à la justice par la Ctrf même si le nombre des déclarations de soupçons envoyées à cet organisme avait atteint 3 188 entre 2007 et 2011 avec un «pic» enregistré en 2010 lorsque la Banque d'Algérie a entamé une large opération de contrôle au niveau des banques et établissements financiers. Sur l'année 2014, la Ctrf avait reçu 661 déclarations de soupçons émanant de banques (contre 582 en 2013) ainsi que 1698 déclarations de soupçons adressées par des établissements financiers non bancaires (contre 1 828 en 2013). Il est à noter que les rapports envoyés par les banques et les établissements financiers à la Ctrf sont appelés «déclarations de soupçons» alors que ceux de la Banque d'Algérie, des douanes et de la direction générale des impôts (DGI) sont intitulés «rapports confidentiels». Mais selon M. Hibouche, contrairement aux banques, les rapports envoyés par les établissements financiers ne sont, malheureusement, pas conformes au modèle de déclaration exigé par la loi (décret de janvier 2006), empêchant leur exploitation par la Ctrf qui tente de remédier à cette situation en sensibilisant ces établissements sur le respect des normes obligatoires précisées par la législation. Par ailleurs, le même responsable constate une baisse, depuis 2012, du nombre de déclarations de soupçons du fait, selon ses explications, des mesures de vigilance et des procédures de contrôle édictées par la Banque d'Algérie ainsi que de la sensibilisation des banques pour une transmission sélective des déclarations à soumettre à la cellule excluant, de ce fait, toutes les opérations sans lien avec le blanchiment.

Mais si les établissements financiers non bancaires ne respectent pas les normes exigées dans l'élaboration de leurs rapports, les banques, par contre, font preuve davantage d'efforts suite aux mesures de vigilance édictées par la Banque d'Algérie à travers la nouvelle approche basée sur le risque, l'acquisition d'outils spécifiques de détection des infractions et les actions de formation de leur personnel, souligne le même responsable.

2015/06/09

كان يعمل بمؤسسة «موبيليسان» وحول الأموال ألياً من حساب المؤسسة إلى حسابه الشخصي إطار في المحاسبة والمالية يختلس أكثر من 200 مليون سنتيم من حساب مرتبات الموظفين ليزوج ابنه

استجوبت محكمة سيدي امحمد، أمس، إطارا مسيرا بالمحاسبة والمالية متقاعد بمؤسسة «موبيليسان» العمومية، بعدما تم استخراجها من المؤسسة العقابية لتورطه في قضية اختلاس أموال عمومية، وهذا إثر تحويله ألياً لمبلغ يفوق 200 مليون سنتيم من حساب المؤسسة المتعلق بمرتبات الموظفين إلى حسابه الشخصي، نظرا لعدم تلبية طلبه في الحصول على قرض بغية مساعدة ابنه على الزواج، حيث التمس وكيل الجمهورية في حقه تسليط عقوبة 7 سنوات حبسا نافذا و 500 ألف دينار غرامة مالية نافذة.

اعتبره إهانة له بالنظر إلى التحاقه بالمؤسسة منذ عام 2006 وخبرة عمل دامت 30 سنة في المؤسسات الوطنية، ليتقدم دفاع الطرف المدني بمرافعة، أكد فيها الضرر الذي لحق بالمؤسسة جراء التصرف غير القانوني الذي ارتكبه المتهم على الرغم من شهاد الشهود التي اجمعت على نزاهته في العمل طيلة ترؤسه إدارة المحاسبة والمالية، مشيرا الدفاع إلى شهادة إبراء ذمة الممنوحة للمتهم من طرف المؤسسة بعد محاولة تسوية الوضعية وإرجاع المبلغ المختلس، ليتمكن من رد مبلغ مليون دينار كدفعة أولية، ليطلب منه تسديد ما تبقى من المبلغ المختلس إضافة إلى الزامه بدفع مبلغ 3 ملايين دينار تعويض، واستنادا إلى هذه الوقائع أرجأ قاضي الجلسة مداولة النطق بالحكم إلى غاية الأسبوع المقبل.



الحصول على سلفية من أجل زواج ابنه، إلا أن الإدارة تماطلت إلى جانب طلبه في التقاعد للاستفادة من منحة التقاعد لالتزامات شخصية، وهذا ما

لظروف اجتماعية قاهرة موازاة مع مناسبة زواج ابنه، وفي تلك الفترة أشار في معرض أقواله على أنه قصد إدارة مؤسسة «موبيليسان» من أجل

سهيلة ز

محكمة المتهم «ز.م» جاءت وفقا لإجراءات تلبس بعد الثغرة المالية التي اكتشفها رئيس مصلحة المالية والمحاسبة عام 2013، بإجراء عمليتين غير قانونيتين تمت في إطار التحويل المالي عن طريق النظام الآلي من حساب المؤسسة الناشطة في مجال الحطب ومشتقاته إلى الحساب الخاص بمرتبات الموظفين، حيث أقدم المتهم بإقرار منه خلال جلسة محاكمته، أنه استعمل الرقم السري في الفترة التي كان فيها على وشك خروجه على التقاعد لتحويل مبلغ مالي يفوق 200 مليون سنتيم من حساب المؤسسة بغية صبه وإيداعها في حسابه الخاص بدون وجه حق، هذه المعطيات لم يتهرب منها المتهم وأكد أن يوم الوقائع كان بأمس الحاجة لهذه المبالغ المالية

09/06/2015

Evasion des devises : 1500 affaires signalées, dont 85 traitées par la justice, selon la CRTF

La lutte contre le blanchiment d'argent a été le sujet traité, mardi, lors de l'émission L'Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio Algérienne, en collaboration avec le président de la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF), Hibouche Abdenour.

Celui-ci rappelle que l'organisme qu'il dirige a eu, ces dernières années, à traiter 85 affaires portant, dans leur majorité, sur les évasions de devises « dont les soupçons sont confirmés ». Il ajoute, par ailleurs, que 1500 autres affaires ont été signalées pour traitement aux services de sécurité et des douanes.

Ajoutés à ce chiffre, il fait part des délits faisant l'objet d'examen au niveau d'autres administrations, à l'exemple de la Banque d'Algérie, des Douanes, de l'administration discalé ou des services des Domaines, « dont le nombre, "très important", nous placerait, dit-il, au premier rang mondial ».

Des moyens par le biais desquels sont opérées les fuites de capitaux, M. Hibouche fait notamment état de pratiques de surfacturation de marchandises introduites dans le pays, d'importation fictives ainsi que du transfert de montants vers l'étranger, tirés pour une part, du commerce des narcotiques.

Le président de la CRTF, qui affirme ne pas connaître le montant des sommes placées frauduleusement à l'étranger, signale, toutefois, que certaines parmi ces pratiques illicites sont facilitées par des professions libérales à l'exemple de celles des notaires, des avocats et des intermédiaires en bourse, en particulier, « qui ne signalent pas les transactions opérées ».

De la vente libre de devises sur la place publique, dont on lui rappelle qu'elle facilite la fraude fiscale, M. Hibouche répond que la Banque d'Algérie et d'autres institutions sont concernées par ce problème, sans plus.

Du phénomène d'enrichissement immédiat d'individus et des signes extérieurs de richesse auxquels il donne souvent lieu, l'invité indique qu'il a figuré parmi les indicateurs à l'origine du déclenchement de certaines enquêtes.

10/06/2015

LUTTE CONTRE L'ÉVASION FINANCIÈRE La régularisation fiscale, en attendant l'amnistie ?

La régularisation fiscale serait-elle la solution à l'emprise de l'informel, l'évasion de capitaux, en attendant la mise en oeuvre d'une éventuelle amnistie fiscale? Evoquant la question de la régularisation fiscale, le président de la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF) indique par ailleurs que 85 affaires de blanchiment d'argent ont été transmises à la justice.

Cherif Bennaceur – Alger (Le Soir) –

L'amnistie fiscale constituerait-elle la solution à l'emprise de l'informel ? Les 40 milliards de dollars qui circulent dans l'informel peuvent-ils être réinsérés dans le circuit bancaire ? Le questionnement est toujours d'actualité. Le président de la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF), un organisme spécialisé placé auprès du ministère des Finances, s'y est également prêté. Hier, l'invité de la rédaction de la Chaîne III de la Radio nationale, Abdenour Hibouche, n'a pas, certes, évoqué la question de l'amnistie fiscale. Rétif à «anticiper sur les décisions que prendraient les pouvoirs publics» et mettant en avant le rôle de la Direction générale des impôts (DGI), le président de la CTRF a laissé entendre la faisabilité de l'option, au moins «sur le plan technique».

La régularisation fiscale liée à des prérequis Ainsi, Abdenour Hibouche, qui indiquait que le dispositif algérien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est conforme aux normes internationales édictées par le Groupe d'action financière (GAFI), relève que cet organisme intergouvernemental a agréé en 2010 un programme de «régularisation fiscale ». Un programme qui permet à un contribuable de «s'auto-dénoncer » à l'autorité fiscale, à charge cependant de respecter «quatre prérequis», précisera M. Hibouche. Soit, la garantie de l'efficacité du dispositif de lutte et de prévention, l'existence d'une coordination entre les autorités nationales en matière de poursuites et d'enquêtes, l'entraide judiciaire et l'échange d'information au plan international et l'interdiction d'exemptions d'obligations fiscales, explicitera-t-il. Une régularisation fiscale qui pourrait être ainsi possible en Algérie, d'autant que le GAFI «n'y voit pas d'objections, sous réserve» de mettre en oeuvre ces prérequis, considère le responsable du GAFI. Soit la nécessité pour les banques d'être «vigilantes», qu'elles s'assurent de l'identité de leurs clients et de l'origine des avoirs déposés et assurent un contrôle continu, considère Abdenour Hibouche. De même, il laissera entendre que des mesures sont en voie d'élaboration au niveau du gouvernement concernant le marché informel de la devise, au-delà de l'implication de la Banque d'Algérie et d'autres institutions. Les concessionnaires automobiles ne jouent pas le jeu Ce faisant, des banques et des établissements financiers, qui se conforment aux obligations légales en vigueur depuis 2005 et qui participent activement au dispositif national de lutte contre le blanchiment d'argent, considère le président de la CTRF. Ainsi, les banques «jouent le jeu et font des déclarations de soupçons» à la CTRF concernant certaines transactions et opérations financières et commerciales, relèvera Abdenour Hibouche. Ce qui n'est pas le cas des

professions libérales, pourtant tenues légalement de le faire mais qui «pratiquement ne font pas des déclarations», déplore-t-il. Un manque de collaboration qui implique ainsi les notaires, les avocats, les huissiers, les commissaires aux comptes, les commissaires priseurs et les négociants en métaux, les intermédiaires en opérations de bourse mais aussi les concessionnaires automobiles, constate le président de la CTRF, sans être davantage explicite.

L'évasion financière pourrait être d'une ampleur incommensurable. Ce faisant, cet organisme spécialisé a pu traiter et transmettre à la justice 85 affaires dont 3 récemment et portant essentiellement sur le blanchiment d'argent, le transfert illicite d'argent, relève M. Hibouche. L'invité de la radio indique, sans davantage de détails, que ces affaires portent sur des infractions à la réglementation des changes constatées par les douanes et la Banque d'Algérie, sans lien direct avec le financement du terrorisme. Toutefois, il précise que son organisme ne transmet que «les soupçons confirmés», après avoir été traités et corroborés par «des compléments d'informations» recueillis auprès d'autres institutions. Il citera ainsi les services de sécurité, les douanes, la Banque d'Algérie et l'administration fiscale, avec lesquelles le partage d'informations est continu. A ce propos, Abdenour Hibouche indique que la CTRF a signalé quelque 1500 affaires à ces instances. Estimant que le nombre de 85 dossiers transmis à la justice place l'Algérie au premier rang dans la région Moyen Orient – Afrique du Nord dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, le président de la CTRF considère néanmoins que l'évasion financière serait d'une ampleur incommensurable. Selon le président de la cellule, si les affaires traitées directement par les services de sécurité, la justice, les douanes et le fisc étaient comptabilisées, l'Algérie occuperait le «premier rang mondial» en termes de volume de malversations.

C. B.

LIBERTE

10/06/2015

Volumes des transferts illicites de devises

L'Algérie est parmi les premiers pays dans le monde

Outre la corruption, le transfert illicite de devises est devenu un sport national. Le phénomène a atteint des proportions alarmantes ces deux dernières années. À tel point que les volumes identifiés classent l'Algérie parmi les premiers dans le monde dans le transfert illicite de devises, a reconnu Abdennour Hibouche, le président de la Cellule de transfert du renseignement financier (CTRF), sans toutefois fournir des chiffres à partir des dossiers traités par sa structure. Il était hier l'invité de la rédaction, l'émission matinale de la Chaîne III. Le commerce extérieur et les transactions immobilières sont les deux premiers canaux par lesquels les fraudeurs parviennent à transférer illégalement les devises, a ajouté Abdennour Hibouche.

Le premier responsable de la cellule qui dépend du ministère des Finances a rappelé que la mission de cette structure se limite à enregistrer et à examiner les déclarations de soupçons transmises par les banques via la Banque d'Algérie avant de transmettre les dossiers à la justice si les infractions à la législation des changes sont avérées. Elle ne peut s'autosaisir. Elle ne peut pas par exemple enquêter sur des particuliers à partir de signes apparents de richesse indue ou sur les transactions immobilières. C'est le rôle de l'administration fiscale, a-t-il souligné.

Le président de cette structure de contrôle créée pour lutter contre le blanchiment d'argent a indiqué que le dispositif institutionnel pour contrer ces phénomènes est parachevé. "Nous avons aujourd'hui un arsenal juridique dans ce domaine comparable aux pays développés", a affirmé le président de la CRTF. Le dernier texte promulgué dans ce domaine au cours du premier semestre 2015 est le gel des avoirs des terroristes. Le premier responsable de la cellule de renseignement ne nous a pas expliqué pourquoi en dépit de la superposition des structures de contrôle des transferts illicites de devises et du blanchiment d'argent, le phénomène a pris une telle ampleur.

Deux exigences au moins du Gafi, le gendarme international dans le domaine ne semblent pas respectées en Algérie : les conventions avec les pays tiers pour l'échange d'informations et la coordination entre les différentes structures de contrôle pour réduire le fléau. Tout se passe ici

comme si les pouvoirs publics voulaient fermer les yeux sur ces mouvements illégaux de capitaux. Cette situation ternit l'image de l'Algérie à l'extérieur. L'Algérie perçue par le Gafi parmi les pays qui manifestent le moins de volonté pour traquer ces transferts illicites et lutter contre le blanchiment d'argent.

Il est clair que la guerre contre le phénomène ne consiste pas uniquement à parachever l'arsenal juridique mais à combler les failles d'un système de contrôle défaillant dont les facettes sont cette impunité et ces complicités au plus haut niveau de l'État qui donnent des ailes aux fraudeurs.

K. R

2015/06/10

تم إيداعها ببنك CNMA سنة 2012

مصير مجهول لـ 350 مليار من أموال صندوق التعااضد الفلاحي

■ CNMA تفتح باب الترشيحات لعضوية مجلس الإدارة أمام الخواص ومهنيي اللحوم والحليب
■ انتخابات جديدة ستجرى شهر سبتمبر يشترط فيها المستوى الجامعي
■ تأمينات بـ 1500 دينار مقابل تعويضات بـ 100%

علمت المصار من مصادر مسؤولة بوزارة المالية، عن وجود فضيحة هزت عرش الصندوق الوطني للتعااضد الفلاحي «CNMA»، يعود تاريخها إلى عهد المدير السابق للصندوق وبالتحديد عام 2012، حين تم إيداع 3.5 مليار دينار أي ما يعادل 350 مليار سنتيم على مستوى «سي أم إنك» مجهول مصيرها إلى حد الساعة، الأمر جعل الصندوق يتحرك من أجل رفع دعوى قضائية على مستوى مصالح الأمن، وكذا توجيه مراسلة إلى كل من وزير المالية ونظيره للفلاحة والتنمية الريفية من أجل تحديد مصير هذه الأموال التي وصفتها مصادرنا بالضخمة من أجل استغلالها في دعم زبائن الصندوق وخاصة الفلاحين.

للإنتاج الحيواني «برودا»، وكذا المختصين في مجال الصناعات الغذائية بغية إعطاء دفع جديد للصندوق الوطني للتعااضد الفلاحي وتوسيع رقعة المؤتمنين. هذا، ومن المرتقب أن يقسم الصندوق بإطلاق منتج جديد قبل نهاية العام الجاري ضد الجفاف من أجل إنقاذ الفلاحين من الهلاك، خاصة أولئك المختصين في إنتاج الحبوب بتعويضهم عن الخسائر التي يتكبدها من سنة إلى أخرى. ومقابل ذلك، فقد أطلق الصندوق منتوجا خاصا بالتأمين المصغر لفائدة الفلاحين الصغار بتسعيرة تتراوح بين الـ 1500 و 2000 دينار يتمكنوا من خلاله وحتى ذويهم من الاستفادة من تعويضات عند التقاعد. وقد حقق الصندوق الوطني للتعااضد الفلاحي، مؤخرا، رقم أعمال وصل إلى 12 مليار دينار أي ألف ومائتي مليار سنتيم، محققا بذلك نسبة نمو بـ 14 من المائة مقارنة بالنسبة المسجلة في قطاع التأمينات على وجه العموم، والتي عرفت تراجعا بـ 0.9 من المائة.



تامة بالقضية محل الطرح، أن الانتخابات القادمة ستضع نهاية لكافة الفلاحين بالصندوق ممن لا يتوفرون على مؤهلات علمية بعد عهدة دامت أربع سنوات ومنها ما دامت عشر سنوات، ومن ثمة فتح باب الترشيح أمام آخرين جدد سيكون ولأول مرة أمام الخواص ومهنيي الديوان الوطني المهني للحليب، وشركة تسيير المساهمات

الخمس سنوات في التسيير في مجالات اقتصادية، مالية، تجارية وكذا قانونية، وذلك بموجب مراسلة تذكيرية سيبعث بها الوافد الجديد إلى وزارة المالية، عيبد الرحمان بن خليفة، إلى نظيره للفلاحة والتنمية الريفية، يشدد من خلالها على ضرورة احترام المرسوم. وأوضح مصادر مسؤولة بقطاع المالية وعلى دراية

حبيبة محمودي

وحسب مراجع المصار، فإن صندوق التعااضد الفلاحي يلتمس من البنك المركزي فتح تحقيقات معمقة لمعرفة وجهة الأموال المودعة لدى هذا البنك الذي أعلن حالة إفلاس وخضع لعملية تصفية وهجرة جماعية لقاعدته العمالية. وفي سياق ذي صلة، قررت وزارة المالية منع كل فلاح يشتدق لمؤهلات علمية وشهادة جامعية من الترشح لعضوية الصندوق الوطني للتعااضد الفلاحي خلال الانتخابات القادمة المزمع إجراؤها شهر سبتمبر القادم، تحسبا لانتهاء العهدة الحالية وتطبيقا للقانون. القرار هذا، يعتبر الأول من نوعه وسيتم تطبيقه حرقيا، وذلك تطبيقا لمضامين المرسوم التنفيذي رقم 07/152 الصادر في 22 ماي من عام 2007، التي تشترط حيازة المترشح لعضوية مجلس إدارة الصندوق الوطني للتعااضد الفلاحي لشهادة جامعية وخبرة مهنية لا تقل عن

2015/06/14

التحقيق سار في حقيقة إبرام صفقات مشبوهة وحصولهم على امتيازات غير مستحقة تعيين خير في فضيحة اختلاس مديرين حاليين وسابقين وإطارات بالتعاضدية العامة للحماية المدنية لأموال عمومية

كشف مصدر مطلع لـ «العصر»، أن قاضي التحقيق الغرفة السابعة بمحكمة الحراش، أمر بتعيين خير قانوني لتجريد الحسابات وتحديد قيمة الاختلاسات في الفضيحة التي طالت التعاضدية العامة للحماية المدنية، والذي تورط فيها إطارات حاليون وسابقون منهم «و.ع»، رئيس مصلحة المحاسبة بالتعاضدية، «ن.ن» ملازم أول بسلك الحماية المدنية، مدير التعاضدية العامة سابقا، «س.ز» رئيس المجلس الإداري للتعاضدية العامة سابقا، «ت.ت» طبيب بسلك الحماية المدنية، «ر.ع» مدير التعاضدية العامة لأعوان الحماية المدنية، «ع.ع» متقاعد من سلك الحماية المدنية ومدير التعاضدية سابقا، المتهمين باختلاس أموال عمومية وعدم التبليغ عن جريمة.

للتلحق بعدة مراكز بولايات الطارف وخنشلة وقسنطينة وبشار، واشتباء بيع مصنع للخشب بولاية تلمسان سنة 2005 بمليار ونصف مليار سنتيم بدون اتباع الإجراءات القانونية، وهي التجاوزات التي حققت فيها مصالح أمن ولاية الجزائر، قبل تقديم المشتبه فيهم أمام قاضي التحقيق لدى محكمة الحراش، بداية الشهر الجاري، لمواصلة التحقيق قضائيا باستجواب المشتبه فيهم في الموضوع، وإيداع واحد منهم رهن الحبس المؤقت بالمؤسسة العقابية في الحراش، ووضع 5 آخرين تحت الرقابة القضائية. حيث لا يزال لحد الساعة قاضي التحقيق يتحرى في التجاوزات المشتبه ارتكابها بتعاضدية الحماية المدنية، في انتظار مستجدات التحقيق وتقرير الخبير.



ودفع من صندوق التعاضدية أتعاب محام للدفاع عن أحد المتهمين في قضية شخصية، بلغت 80 مليون سنتيم، وجمع تبرعات كهديفة لأحد المتهمين لتوقيعه على اتفاقية عمل وكذا إهمال عتاد طبي تم شراؤه بأسعار مرتفعة وتركه عرضة

والتنقل والمكالمات الهاتفية، ومنح لأوامر بمهمة خارج العاصمة بدون التنقل وتضخيمها والمسددة من صندوق التعاضدية وتخصيم مناصب غير متفق عليها من أجل رفع الراتب لمعارفهم وأهاليهم، وعلمهم بأمر التجاوزات من دون التبليغ عنها

جميلة.ق

ذكر موفد «العصر» بتفاصيل القضية أن التحقيقات بالتعاضدية كشفت بين 2008 إلى 2009، وجود تجاوزات تم فيها اختلاس أموال عمومية من قيم تعويضات الأدوية الخاصة بأعوان الحماية المدنية على مستوى التراب الوطني، باقتطاع نسبة 20% من نسبة التعويض لمدة عامين واستصدار صككين بنكيين يتم تحويل أحدهما للمندوب الولائي لتسليمه إلى المعني لصرفه، والآخر يستحوذ عليه «و.ع» رئيس المحاسبة، وكذا إبرام صفقات اقتناء الأدوية مع شركة وحيدة بدون اللجوء إلى المناقصات رغم أن سعر الأدوية مرتفع واستفادة المشتبه فيهم من امتيازات غير مستحقة من خلال الحصول على منح الإطعام

LIBERTE

22/06/2015

FAUSSE MONNAIE

La bande d'El-Hadjouti ne sévira plus

Une bande spécialisée dans le trafic de monnaie, dirigée par le malfaiteurs El-Hadjouti, et composée de quatre personnes, dont une étudiante de 23 ans, a été démantelée, samedi soir, par les enquêteurs de la Section de recherche de la Gendarmerie nationale (SRGN) de Chlef. Selon notre source, samedi, vers 16h, un véhicule a été intercepté sur la RN11, reliant Tipasa à Chlef. Après la fouille de la voiture, les gendarmes ont interpellé un commerçant et une étudiante en possession de 117 faux billets de banque en coupures de 200 DA, 500 DA, 1 000 DA et 2 000 DA.

Après l'extension de compétence, les enquêteurs de la SRGN ont interpellé les 2 autres complices, à savoir un agent de sécurité au port de pêche et un pêcheur, et ont saisi dans leurs domiciles, à Bou-Ismaïl (Tipasa), 3 micro- ordinateurs, une imprimante, une unité centrale, deux téléphones portables et la somme de 152 000 DA. Présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Ténès, ils ont été inculpés pour association de malfaiteurs et faux et usage de faux (billets de banque). Trois ont été écrouées, tandis que la jeune étudiante a été placée sous contrôle judiciaire.

F. BELGACEM

LIBERTE

24/06/2015

ENVOI DE FONDS EN PROVENANCE D'EUROPE

Les immigrés algériens ont transféré 1,85 milliard de dollars

Les travailleurs migrants qui vivent en Europe ont transféré 109,4 milliards de dollars dans leurs pays d'origine, en 2014, a indiqué dans un rapport le Fonds international pour le développement agricole (Fida). Les transferts apportent *“une aide précieuse à plus de 150 millions de personnes dans le monde”*, souligne le Fonds dans un communiqué. Les transferts des Algériens résidant en Europe vers leur pays d'origine sont estimés, par cette institution spécialisée du système des Nations unies, à 1,85 milliard de dollars.

Les immigrés marocains ont envoyé vers leur pays 6,2 milliards de dollars en 2014 et les Tunisiens 2,057 milliards de dollars. Le top cinq des pays récepteurs, selon le rapport du Fida, sont le Nigeria, la Chine, le Maroc, L'Inde et l'Ouzbékistan. L'Algérie arrive à la 132e place, derrière la Tunisie classée au 11e rang. Deux pays se distinguent en Afrique pour le montant des envois de fonds reçus de l'Europe, le Nigeria (7,41 milliard de dollars) et le Maroc. Le rapport indique que le Maroc, l'Algérie et la Tunisie reçoivent 49% des flux de la France. 80% des envois des immigrés algériens proviennent de France. Les Algériens établis en France ont transféré 1,654 milliard de dollars, contre 2,138 milliards de dollars pour les Marocains et 1,359 milliard de dollars pour les Tunisiens. Le coût de transfert d'argent vers l'Algérie est estimé à 13,6% de la somme. Alors que vers le Maroc, il est évalué à 9,8%. L'année dernière, environ un tiers des envois de fonds en provenance d'Europe, soit 36,5 milliards de dollars, étaient destinés à 19 pays des Balkans, de la Baltique et d'Europe orientale, y compris 10 États membres de l'Union européenne. Le rapport indique que, sur les 19 pays européens destinataires d'envois de fonds, 9 sont les pays qui dépendent le plus des envois de fonds en provenance d'Europe : ainsi, ces envois représentaient 22% du PIB pour la Moldavie et 17% pour le Kosovo. Les deux tiers restants, soit 72,9 milliards de dollars, ont été envoyés à plus de 50 pays en développement non européens. L'Afrique du Nord et l'Asie centrale sont les régions qui dépendent le plus (par rapport au pourcentage du PIB que représentent les fonds) des envois de fonds en provenance d'Europe. L'Europe occidentale et la Fédération de Russie étaient en 2014 les principales sources des envois de fonds. Les pays occupant les six premières places étaient les suivants : la Fédération de Russie (20,6 milliards d'USD), le Royaume-Uni (17,1 milliards d'USD), l'Allemagne (14 milliards d'USD), la France (10,5 milliards d'USD), l'Italie (10,4 milliards d'USD) et l'Espagne (9,6 milliards d'USD). À eux tous, ils ont représenté environ 75% de tous les envois en provenance d'Europe. La majorité des fonds reçus est utilisée pour des biens essentiels —nourriture, vêtements, logement, santé et éducation.

Des études montrent, cependant, qu'il serait possible de consacrer jusqu'à 20% des fonds à l'épargne, aux investissements ou au remboursement de prêts consentis pour monter de petites activités. Si chaque année, l'agence onusienne, dont le siège est à Rome, dévoile le montant total des transferts d'argent effectués à travers les circuits formels, banques et Algérie Poste, par les immigrés algériens vivant en Europe, notamment en France, aucun outil ne mesure les envois faits via le réseau informel qui, selon des sources, draine une masse monétaire considérable. L'absence d'agences bancaires algériennes à l'étranger et les coûts élevés des transferts font que les immigrés algériens préfèrent le circuit informel.

M. R.

El Watan

25/06/2015

ÉMIGRATION

Les Algériens ont «rapatrié» 1,85 milliard de dollars en 2014

La communauté algérienne vivant en France a transféré vers l'Algérie un montant de 1,654 milliard de dollars, selon le Fonds international pur le développement agricole (FIDA).

Les immigrés marocains ont, pour leur part, transféré 2,13 milliards de dollars et les Tunisiens 1,35 milliard de dollars, précise le FIDA. Cette agence onusienne estime le nombre d'immigrés algériens vivant en France à 1,456 million de personnes, contre 928 000 Marocains et 395 000 Tunisiens. Ainsi, 90% des transferts de devises se font à partir de la France. Si la communauté algérienne établie en Europe a transféré vers l'Algérie un montant de 1,85 milliard de dollars en 2014, 90% proviennent de France, a indiqué le FIDA dans son nouveau rapport intitulé «Travailleurs migrants et envois de fonds : flux et marchés européens». Ces transferts classent l'Algérie au 13e rang mondial des pays ayant reçu des fonds de leurs immigrés vivant dans les pays européens. Les cinq premiers pays destinataires des transferts de fonds de leurs ressortissants en Europe sont le Nigeria (7,4 milliards de dollars), la Chine (6,3), le Maroc (6,17), l'Inde (5,7) et l'Ouzbekistan (5,6), tandis que la Tunisie se place en 11e position avec 2,05 milliards de dollars, précise la même agence. Concernant l'immigration maghrébine établie en France, ses transferts vers le pays d'origine représentent 49% du montant global des fonds envoyés par les différentes communautés étrangères originaires des pays en développement vivant en France. Concernant les travailleurs migrants des différentes nationalités vivant en Europe, ils ont transféré vers leur pays d'origine un montant de 109,4 milliards de dollars, apportant une aide à 150 millions de personnes dans le monde. Le FIDA note que ce montant représente 25% des envois de fonds à l'échelle mondiale, et précise que les familles qui en bénéficient dans le pays d'origine pourraient en tirer des avantages bien supérieurs à condition d'avoir accès à des marchés de transfert d'argent plus compétitifs et à des services financiers ciblés pour les aider à économiser ou investir leurs fonds. Selon l'agence, en dehors de l'Europe, l'Afrique du Nord et l'Asie centrale sont les régions qui dépendent le plus des envois de fonds en provenance de l'Europe, principalement de France et de Russie, précise le même rapport. L'Europe occidentale et la Fédération de Russie étaient en 2014 les principales sources des envois de fonds.

F. A.

LIBERTE

28/05/2015

FUITE DES CAPITAUX

500 000 euros saisis à l'aéroport de Constantine

Une somme de 500 000 euros a été saisie, jeudi, sur deux voyageurs à l'aéroport Mohamed Boudiaf à Constantine. Ils allaient prendre un vol à destination de la Turquie. La saisie a eu lieu au cours d'une fouille routinière par les agents de sécurité de l'aéroport. La somme était dissimulée dans des valisettes des deux voyageurs.

Ces derniers ont été interpellés à l'intérieur de l'avion par les agents de la brigade de recherche et d'investigation (BRI). Selon nos sources, les deux passagers interpellés sont des commerçants, âgés de 40 ans, l'un originaire d'Alger et l'autre de Constantine. À noter que la législation algérienne autorise une exportation ou importation de monnaie étrangère plafonnée à 7 500 euros par passager. Les sommes supérieures à ce montant sont considérées systématiquement comme une fuite de capitaux.

2015/06/30

الشرطة حجزت 300 ألف أورو و 10 آلاف بند ربطها المتهم الرئيسي بجسده لتهديبها إلى الخارج مغترب وجمركي وتجار ألبسة تركية متهمون بالتواطؤ لتهديب 5 ملايين سنتيم عبر مطار هواري بومدين

بموجب أمر إحالة صادر عن قاضي التحقيق لدى الغرفة الخامسة في محكمة الجراش، فتحت، أمس، محكمة الجراش، الملف القضائي الذي تورط فيه 4 متهمين من بينهم تجار ألبسة تركية وسمسار سيارات وجمركي، ومغترب بفرنسا يشتغل بالمزاد العلني والتسويق عن طريق الأنترنت، يوجدون رهن الحبس المؤقت بالمؤسسة العقابية في الجراش، عقب اشتباه تواطؤهم لتهديب ما 300 ألف أورو و 10 آلاف بند، مما يعادل 5 ملايين سنتيم إلى الخارج عبر المطار الدولي هواري بومدين.

بالجزائر خلال زيارته المتكرر، مشيرا إلى أنه تعرض لضغوطات خلال التحقيق معه. من جهته الضابط الجمركي المدعو «ع.س» المتهم بتكوين جماعة أشرار وإساءة استغلال النفوذ ومخالفة التشريع، أن لا علاقة تربطه بالقضية ولم يستوعب توريطه في القضية، من جهته المتهم «ب.توفيق» أنكر أن يكون قد قدم أي مبلغ مالي للمتهم المغترب بفرنسا، من أجل تهريبها إلى تركيا، مشيرا إلى أنه سمسار سيارات وليس بتاجر ملابس، كما تم ذكره في محاضر شرطة البحث والتحرير BRI التي حقت في القضية. في حين أنكر تاجر الألبسة «ز.عثمان» علاقته هو الآخر بالقضية، وقد طالب دفاعهم في فحوى مرافعاتهم إفادة موكلهم بالبراءة مما نسب إليهم مع الأخذ بالدفع الشكلي ببطلان إجراءات المتابعة بإلغاء محضر المعاينة، في حين التمس وكيل الجمهورية تسليط عقوبة 5 سنوات حبسا نافذا مع 100 ألف دج غرامة مالية مع مصادر المحجوزات.



قطعة أرض هناك لبناء منزل لأولاده، مؤكدا أن شقيقه المتهم في قضية الحال لا علاقة له بالقضية، كما أن الجمركي المتهم بالتواطؤ معه راح ضحية تحامل من طرف مسؤوله المباشر الذي لفق له القضية للتخلص منه لأسباب يجهلها، مؤكدا أنه هو من قام بإلقاء القبض عليه وعن المتهم الرابع، وأكد أنه تعرف عليه على أساس أنه سمسار سيارات أراد أن يفتني منه مركبة من أجل تسهيل تنقلاته

تفاوتت، حيث صرح المتهم «ب.أنور» مغترب في فرنسا ومزدوج الجنسية جزائري فرنسي، الذي وجهت له تهمة تكوين جماعة أشرار، ومخالفة التشريع الجمركي المتعلق بتنظيم الصرف وحركة رؤوس الأموال من وإلى الخارج، أن المبلغ المالي المحجوز والذي كان يصدد تهريبه بخصمه وحده وهو ما ورثه من والده بعد تعويضهم لتحويل قطعتهم الأرضية للنفع العام أراد تحويله إلى فرنسا من أجل شراء

جميلة ق.

ملابسات القضية استنادا لما دار، أمس، في جلسة المحكمة، تعود لتاريخ 31 مارس 2015، حين تفتنت مصالح شرطة الحدود على مستوى المطار الدولي هواري بومدين، لمحاولة المتهم المدعو «ب.أنور» تهريب مبلغ مالي ضخيم يقدر بـ 300 ألف أورو، و 10 آلاف بند، أي ما يعادل 5 ملايين سنتيم بعد إخفائها بأظرفة ربطها بملابسه الداخلية، وذلك بالاتفاق مع الجمركي المتهم في قضية الحال الذي ينتظره بالمبلغ في التفق المؤدي إلى الطائرة وتسليمه له قبل مغادرته الجزائر، كما تبين من خلال التحقيقات التي قامت بها ذات المصالح إلى أن المبلغ المالي حمصيلة ما جمعه من تجار الألبسة التركية سلم له من أجل مساعدتهم في تهريبه إلى فرنسا مع أمواله. تصريحات المتهمين خلال المحاكمة

**توقيف شابين استوليا
على حقيبة رياضية بشاطئ**